



Département de la SEINE-MARITIME  
Arrondissement de ROUEN

## Ville de BONSECOURS

### Décision n°13/23 du 03/03/2023

**Objet** : MAPA - prestation de service artistique – Concert de musique

Le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles R.2122-3-1° et R.2122-8,

**Vu** la délibération n°2020.10 du 25 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'organisation par la Ville d'un concert de musique le mardi 21 mars 2023 à partir de 20h30 au Centre Culturel « Le Casino »,

**Considérant** que la Commune souhaite faire intervenir la société « ARTISTIC PRODUCTION » pour la représentation du spectacle « NICOLA SABATO QUARTET CALIFORNIA HANG TOUR 2023 featuring TAMIR HENDELMAN »,

**Considérant** que cette prestation de service relève d'un marché à procédure adaptée de par son objet et son montant,

### DÉCIDE

**Article 1** : de confier à la société « ARTISTIC PRODUCTION », représenté par Monsieur Michel CHARTIER, la représentation d'un spectacle le mardi 21 mars 2023 à partir de 20h30 au Centre Culturel « le Casino » pour un concert de musique.

**Article 2** : de fixer le montant de la prestation de ce service artistique à 3 000€ TTC.

**Article 3** : de signer le contrat correspondant.

**Article 4** : Les services sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en forme légale.

Fait à Bonsecours, le 3 mars 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20230306-13-23-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

**Laurent GRELAUD**

Maire de BONSECOURS



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit par voie postale soit via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) (article R421-1 du Code de Justice Administrative).